

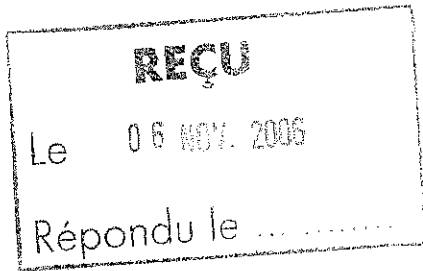


Limoges, le 20 octobre 2006

Le Directeur de l'Agence
Régionale de l'Hospitalisation

à

Monsieur le Directeur
de la Mission Nationale d'appui en Santé
Mentale
5, avenue d'Italie
75013 PARIS



A l'attention de M. Pierre JUHAN

OBJET : Intervention de la Mission Nationale d'Appui en Santé Mentale en Corrèze.

REFER : Lettre DDASS de la Corrèze du 13 juillet 2006

Suite à nos différents échanges et à notre réunion du 11 septembre dernier, je vous confirme la demande exprimée par la DDASS de la Corrèze, par courrier du 13 juillet 2006, d'intervention de la Mission Nationale d'Appui en Santé Mentale dans le département de la Corrèze.

Cette intervention doit permettre d'engager une réflexion sur l'organisation de la psychiatrie en tenant compte du rôle et de la place des différents acteurs.

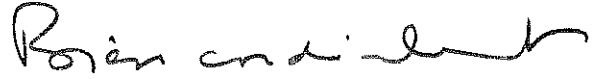
Il s'agit d'une démarche globale touchant à la fois aux modalités de prise en charge (hospitalisation complète, réponse aux urgences, structures de jour....) et aux différents publics.

Outre les adultes, la réflexion attendue concerne, en effet, également le secteur de la pédopsychiatrie ou encore les détenus, compte tenu de la présence de maisons d'arrêt dans le département.

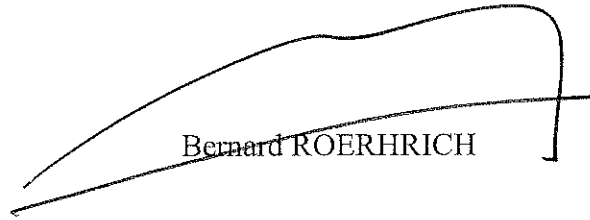
L'objectif est de présenter un certain nombre d'orientations devant guider l'évolution des structures actuelles dans un souci d'une meilleure réponse aux besoins et d'optimisation des moyens alloués.

↙

L'expertise et la reconnaissance de l'autorité de la Mission Nationale d'appui en Santé Mentale sont des atouts majeurs dans la conduite de cette démarche fortement attendue par les différents acteurs en présence au plan local.



Le Directeur de l'Agence Régionale de
l'Hospitalisation du Limousin,



Bernard ROERHRICH